

Communiqué de presse
24/10/2024

Face à la succession des crises qui bouleversent le monde agricole, la MSA mobilise un dispositif exceptionnel « Soutien agri », au travers d'un guide en ligne référençant l'ensemble des aides conçues par la MSA pour soutenir les actifs agricoles en difficulté.

En partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (services de l'Etat, collectivités locales, associations etc.), les 35 caisses MSA ainsi que les 13 700 délégués MSA travaillent pour détecter les agriculteurs et les salariés agricoles impactés par ces crises afin d'initier des rencontres et des échanges pour leur proposer les solutions contenues dans « Soutien agri ».

Par ailleurs, consciente des difficultés rencontrées par ses adhérents, la MSA a notamment renforcé dès le début d'année 2024 ses dispositifs de prévention et d'action sociale.

Soutien agri' : le nouveau guide en ligne des aides de la MSA

Accessible à tout moment et régulièrement actualisé, [Soutien agri'](#) recense les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et toutes les solutions possibles pour faire face aux difficultés du quotidien.

En centralisant les informations sur un seul écran, Soutien agri' permet facilement d'orienter ses adhérents en difficulté vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre.



<https://www.msa.fr/lfp/pass-agri>

Trois rubriques distinctes permettent la recherche d'aide en fonction de la situation de l'adhérent.

La rubrique [Mon activité pro](#) liste les aides accessibles pour répondre à un besoin de trésorerie ou gérer une situation d'urgence. Les dispositifs permettant la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs, ou encore la mise en place d'un échéancier de paiement des cotisations sont recensés dans cette rubrique.

La rubrique [Mes droits](#) recense les prestations sociales qui peuvent aider à surmonter un quotidien devenu difficile financièrement, telles que la Prime d'activité, le RSA, ou la Complémentaire santé solidaire. Les adhérents souhaitant faire un point sur leurs droits sociaux, suite par exemple à une chute de revenus ou un changement de situation familiale, peuvent s'informer sur les modalités d'organisation d'un Rendez-vous Prestations depuis cette rubrique.

La rubrique [Mes soutiens](#) identifie les contacts et les dispositifs de soutien accessibles aux adhérents MSA en difficulté. Les collaborateurs et les élus MSA en particulier sont formés pour détecter les adhérents en

difficulté et les orienter vers des dispositifs interne ou externe à la MSA adaptés à leur situation. La rubrique détaille également les modalités d'accès à d'autres dispositifs, comme par exemple Agri'écoute.

La MSA renforce ses dispositifs de prévention et d'action sociale

Face à la détresse exprimée par le monde agricole lors des mouvements du début d'année, le conseil d'administration de la CCMSA a voté au printemps dernier l'allocation de plus de 28 millions d'euros, qui sont mobilisés en 2024 pour renforcer les dispositifs et programmes de la MSA, tels que :

- La mise en place d'actions de prévention ciblée auprès des primo-débiteurs. Depuis le printemps 2024, la MSA contacte systématiquement les exploitants qui se retrouvent pour la première fois dans l'incapacité de régler leurs cotisations pour explorer avec eux les solutions à leur disposition. A ce jour, 8 800 exploitants ont ainsi été contactés depuis la mise en place de cette action.
- La création d'une aide au répit administratif. Depuis le printemps 2024, l'aide au répit administrative permet le financement de prestations réalisées par des assistantes et assistants administratifs, dans le cadre de la lutte contre l'épuisement professionnel. Cette prestation ponctuelle, visant à l'apurement administratif des situations des agriculteurs, leur permet de se concentrer davantage sur leurs activités principales tout en assurant la conformité de leur exploitation avec les obligations réglementaires.

Prises en charge de cotisations et mise en place d'échéanciers de paiement : le bilan des aides à la trésorerie délivrées par la MSA entre 2021 et 2023

Si la prise en charge de cotisations et contributions sociales est prévue au budget de la MSA chaque année (avec 30 millions d'euros dédiés), de nombreux dispositifs exceptionnels de soutien financier ont été mis en place depuis 2021.

Ainsi, entre 2021 et 2023, la MSA attribué plus de **400 millions d'euros** au titre de l'ensemble de ses dispositifs de prise en charge des cotisations, dont :

170,4 millions d'euros dans le cadre du dispositif « résilience », lié à la guerre en Ukraine ;

113 millions d'euros dans le cadre du dispositif lié au Gel 2021 ;

18 millions d'euros dans le cadre du dispositif lié à la crise porcine de 2022 ;

12,7 millions d'euros dans le cadre du dispositif lié au Gel 2022.

La MSA a également mis en place des échéanciers de paiement pour les employeurs rencontrant des difficultés. **8 380 échéanciers** ont ainsi été accordés en 2022 (un nombre élevé qui s'explique par les difficultés rencontrées suite à la guerre en Ukraine), et **4 453 échéanciers** ont été accordés en 2023.

A propos de la MSA :

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.